



Exhaussement autour d une construction

Par **formal_old**, le **02/11/2007** à **09:29**

Bonjour,

Je viens d'emenager dans ma maison construite par JB au mois d aout dernier ce qui deplait a mon voisin qui s etait oppose aux 2 precedents projets qui il est vrai portaient sur cette parcelle de 1200 m2 sur 2 ou 4 logements.

J ai donc fait construire un plain pied dont il conteste la hauteur.

La mairie de Chaniers s est deplacee et à constate la regularite de cette construction.

Ne pouvant agir sur ce sujet, il me reproche maintenant un exhaussement realise autour de ma maison, mais comment habiter s il existe une marche de 20 à 60 cm ?

Le rapport de la mairie dit qu un exhaussement a ete realise afin de niveller et embellir la realisation.

Merci de votre reponse.